

1009

Republique de Guinée-Bissau

COMISSÃO NACIONAL TÉCNICA PREPARATÓRIA

CONFERENCE DAKAR 94/ BEIJING 95

L
A

F
E
M
M
E

D
A
N
S

L
E

D
E
V
E
L
O
P
E
M
E
N
T

RAPPORT NATIONAL

RAPPORT NATIONAL

Bissau, Octobre 1994

REPUBLIQUE DE LA GUINEE-BISSAU

DRAFT

RAPPORT NATIONAL SUR LES FEMMES AU DEVELOPPEMENT
CONFERENCE DE DAKAR/BEIJING
Novembre 1994

APLICATION INTEGREE DES STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION
DE NAIROBI POUR LA PROMOTION DE LA FEMME
ATÉ AO ANO 2000.

ELABORE PAR LA COMMITE TECHNIQUE NATIONALE PREPARATOIRE
DE LA CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE
Dakar, 16-23/11/94

THEMES

- IMPLEMENTATION D'UNE POLITIQUE
- INEGALITE ENTRE DES SEXES
- DEVELOPPEMENT
- PAIX

PREFACE

Dans le cadre de la 4eme Conférence Mondiale des Femmes à Beijing, une conférence aura lieu du 16 au 23 novembre 1994 à Dakar en vue de sa préparation au niveau de la sous-région de l'Afrique de l'ouest et Centrale dont le but est l'Action, Egalité, Développement et Paix.

La Guinée-Bissau y prendra part sous décision du gouvernement selon dépêche n° 07/94 du 3 février 1994 du cabinet du Premier Ministre sous la proposition du Ministre des Affaires Sociales et Promotion Féminine pour lequel il a été créé un comité Technique National Préparatoire (CTNP).

La sous-commission de rédaction parmi d'autres de la CTNP a pour charge l'élaboration du Rapport National selon les directives de la commission des Nations Unies pour la condition de la femme.

Le Rapport National a pour objet d'étude les secteurs prioritaires de développement qui font l'objet d'enquêtes et conférences dans tous les secteurs, les résultats de ce travail sont à la base des contenus du document divisé en quatre parties essentielles, révision et évaluation au niveau national de la situation au début des années 80 et l'analyse prospective des huit secteurs prioritaires, révision et évaluation au niveau international, conclusions et perspectives des objectives, les buts stratégiques et la responsabilité financière.

Ces dernières années ont été marquées par des débats éclaircis et on a enregistré des progrès constants en ce qui concerne les mentalités et dans l'intégration de la femme dans le développement, nonobstant, jusqu'à présent, les effets favorables de ces progrès n'ont pas diminué les problèmes auxquels la femme guinéenne fait face.

Toutefois, il nous fait mentionner certains événements qui témoignent quelques actions menées en faveur du développement de la femme.

Une convention sans réserve a été ratifiée, sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes en 1981 et une Table Ronde sur la Politique et Stratégies de la Femme en Développement a été réalisée.

En 1994 un document d'orientation avec le même titre a abouti de cette Table Ronde.

Après une étude sur les secteurs de développement on a remarqué que malgré l'existence d'un cadre de stratégies bien spécifiques concernant la femme, il y a toujours une tendance de la part des décideurs de négliger l'importance et l'intérêt nécessaires pour la condition féminine ainsi, il faut qu'un Plan National de la Femme au Développement soit élaboré entant que, action prioritaire.

INTRODUCTION

La République da Guinée-Bissau est située au littoral de l'ouest de l'Afrique, entre la République du Sénégal au nord et la République de Guinée a l'est et au sud, le pays a une surface de 36.125 Km². A l'ouest se situe l'Archipel des "Bijagos" formé de 80 îles parmi lesquelles vingt sont peuplés.

Selon les estimatives officielles de 1993, la Guinée-Bissau a 1;056,000 habitants dont le taux de naissance moyenne annuelle s'élève a 2,3 % dont 51,4% sont des femmes.

La Guinée-Bissau fait partie de l'ensemble des pays les plus pauvres et moins avancés du monde. Le PIB per capita actuel ne dépasse pas les \$ 200USD, moins élevé a celui des pays voisins, le pays vit exclusivement de la dépendance de l'extérieur et le programme de investissement public est presque réalisé dans la globalité avec l'aide extérieure sous la forme de dons.

Cette décennie a été marquée par une conscience accentuée en ce qui concerne l'importance du rôle joué par la femme dans le processus de développement: la Conférence Mondial de la décennie des Nations Unies sur la femme qui a eu lieu a Nairobi en 1985, a fait l'objet d'un événement remarquable, les questions sociales ont mérité une attention particulière ainsi que l'apparition et l'augmentation des organisation non-gouvernementales (ONG) et d'autre part, une certain nombre des questions liées au développement dépendant des administrations d'état sont débattées actuellement au niveau des collectives locales.

Malgré sa faible condition de développement la Guinée-Bissau a connue une dynamique intense assez active et d'autre part elle suit de près les changements soit au niveau global que régional.

Elle a été membre permanent et a présidé l'AFAO en 1991/93, elle est membre du CILSS et de la CEDEAO, ce qui l'a permit de mener des actions en vue de l'intégration de la femme au développement.

Auparavant, les sujets liés à la femme était du ressort d'une organisation nommée UDEMU, mais le volume d'actions concernant les femmes a favorisé la création d'une Ministère de la Promotion Féminine en 1990, une institution plus élargie.

L'assistance aux femmes au milieu rural a connu son épanouissement avec l'appui des ONG, des Associations Féminine, le réseau de la femme, le développement d'un corps Td ainsi que les animatrices sociales.

I REVISION ET EVALUATION AU NIVEAU NATIONAL.

A A LA SITUATION AU DEBUT DES ANNEES 80.

La lutte de libération nationales qui a été déclenchée dans les années 60 engageait la participation des forces sociales du pays notamment la femme et son intégration au mouvement était vraiment nécessaire.

Sa participation avait des raisons bien concrètes ainsi que des principes idéologique d'affirmation de justice sociale, de la non-discrimination sexuelle et la mis-en-oeuvre d'une politique que vise l de la femme dans la construction d'une nation guinéenne.

L'intégration a connu une importance phase de scolarisation et de formation, de discussions sur les pratiques traditionnelles contraires aux efforts déployés dans le cadre de cette nouvelle politique en faveur des individus du sexe féminin.

A fin d'initier un processus d'égalité d'opportunités pour les individus sans discrimination sexuelle plusieurs stratégies ont été mis-en-oeuvre pour réduire ces dissemblances.

- au niveau de l'enseignement secondaire le règlement qui déterminait l'âge d'admission des jeunes-filles (14-18 ans) a ce niveau d'enseignement a été aboli.

- les tribunaux populaires qui fonctionnent essentiellement sous la jurisprudence coutumière doivent défendre et protéger tout individu du sexe féminin qui porte plainte contre le mariage imposé par les parents, contre l'interdiction à l'école vu de la participation dans la vie publique.

La Guinée-Bissau a participé dans la signature du plan d'action de Lagos (PAL) 1980-2000 s'engageant de prendre des mesures a fin de permettre la satisfaction des nécessités et de concrétiser les objectives des peuples d'une manière équitable.

Malgré la volonté politique dans un cadre de stratégies et de programmes du gouvernement bien détaillé pour le développement économique et social, quelque soit le secteur examiné, les décideurs ont toujours une tendance a accorder un intérêt très faible aux femmes entant qu'agents d'une importance capital au développement national, les systèmes d'éducation insuffisants, ont pénalisés les femmes, ainsi que la non valorisation des ressources féminins et les efforts réduits dans la formation équitable des cadres a fin de permettre la participation efficace dans le processus de la prise de décisions.

Le début de l'année 80 a été caractérisé par une évolution sociale plein de tensions, l'apparition xxx des forces conservatrices par rapport aux changements soit au niveau des sociétés traditionnelles que modernes.

Au niveau de la société traditionnelle la femme est toujours dominée par son mari et par les stéréotypes et cultures traditionnelles malgré l'existence d'une désagrégation des sociétés rurales.

La femme n'a pas le droit de choisir son mari, d'opiner ni le droit à la terre. Tout fardeau de l'économie de subsistance, entre autres, dans le monde rural est à la charge des femmes, facteur de déstabilisation ou de désintégration des sociétés traditionnelles dans ces derniers 5 (ans) qui contribue de manière négative pour l'intégration efficace au développement.

Au niveau de la société moderne, malgré les discours officiels sur les femmes, les facteurs s'opérant contre celles-ci augmentent toujours son rôle dans les services publics est bien faible.

Le développement des propriétés privées (les champs agricoles, les potages etc;) à la charge exclusive des hommes et l'inégalité de distribution des crédits bancaires, ont mis à l'écart la majorité des femmes des circuits plus importants de distribution de richesses. Cependant, malgré toutes tendances négatives, quelques facteurs positifs ont été enregistrés tels que l'augmentation significative d'activités exercées par les femmes dans les centres urbains, au dehors du foyer dont elles disposent revenus à leur profit. Le secteur informel a été assuré par les femmes qui travaillent dans le domaine du commerce, services et secteur productif.

Quelques innovations techniques ont été introduites (décortiqueuses, presses à huile) qui libèrent les femmes rurales et péri-urbaines les permettant de se consacrer à d'autres activités de formation et culture.

L'influence du mouvement de l'association des femmes dans la société civile assisté par les ONG a ouvert des nouvelles perspectives à celles-ci.

De cette façon, tous les plans et programmes en faveur de la femme, doivent envisager le renforcement des facteurs de changement et réduire les tendances négatives en vue d'une évolution favorable aux intérêts des femmes.

B LES CHANGEMENTS DEPUIS LE DEBUT DES ANNEES 1980

1 Inégalité dans la division de pouvoir et la prise de décision à tous les niveaux.

Les transformations socio-économiques de l'état guinéen ont été toujours marquées par un travail dévoué des femmes, dont les actions symbolisent la revendication d'un droit inhérent à la démocratie et la base sur laquelle elle se construit et au même temps elle constitue le but qui prévaut jusqu'à présent soit au niveau national au international.

La loi instituant la République, approuvée de 16 mai 1984, est orientée vers les principes d'égalité de droits. Les dispositions et les articles vingtième-troisième et vingtième-quatrième consacrés à la femme et le droit de participer soit au dans la vie politique, que économique du pays prennent sur soi la responsabilité de citoyenne à l'hauteur, indépendamment de sa race au classe sociale.

Son importance dans la vie économique a été omise pendant longs temps. quand on constate le nombre réduit des femmes exerçant des fonctions politiques ou avec une pouvoir de décision. Quand le travail de la femme est reconnu il n'est pas toujours prit en compte dans les statistiques utilisés entant que base pour la planification du développement ou pour l'élaboration des projets. En conséquence, beaucoup de projets se sont révélés inefficaces.

Le processus de prise de conscience de l'inégalité de l'accès aux secteurs de décision a connu une certaine évolution notamment le premier Congrès des Femmes guinéennes qui a eu lieu en novembre 1982 ou la Commission Nationale des femmes a définit comme priorité 1 de la femme au développement, l'augmentation de la capacité scientifique et professionnel de la femme. Plus tard, au deuxième Congrès réalisé en décembre 1988 dont le thème " La femme dans la lutte pour le développement" a été plus élargit car, lors des débats sur la représentativité du travail féminin dans l'économie du pays, l'importance du rôle de la femme dans l'économie guinéenne a été souligné et par suite il a été recommandé au gouvernement l'engagement plus accentué qui témoigne une plus vaste participation de la femme dans le processus de gestion et de décision au niveau national.

Cette délibération a permit que les décideurs prennent en considération l'intégration de la femme entant que exécutrices et bénéficiaires des programmes de développement pour les secteurs économiques les plus importants.

De la participation indirecte à travers le suffrage elle participe aussi directement dans les organes de décision. Tout le même, la promotion de la femmes qui exercent des activités au plus haut niveau du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire est toujours rare au presque inexistant.

La participation des femmes dans la vie publique nom traditionnelle est très récente et se restreint essentiellement aux institutions du Parti et de l'Etat, on son influence est très importance bien que réduite par rapport à la vie politique dans son ensemble.

La représentativité des femmes dans l'Assemblée Générale est inférieure à celle des hommes (voir tableau 1).

Pendant les années 1980 la présidence de l'Assemblée Nationale Populaire a été confiée à une femme et actuellement dans des conditions multipartites c'est toujours une femme qui remplit le poste de vice-présidente de l'Assemblée mais il n'y a que 10% de femmes députés. Malgré la rétrocession constatée en termes quantitatifs par contre elle est bien placée par sa représentativité en termes qualitatifs.

Dans tous les conseils régionaux la situation est semblable. Une moyenne de cinq femmes effusives dans des représentations régionales, tandis que les femmes représentent une moyenne de huit personnes.

Il nous faut souligner que parmi les 13 partis politiques, notamment le Forum Civique Sociale Démocratique est lideré par une femme.

Au début de cette année on a assisté a l'investiture d'une juge au Tribunal Regional de Bissau.

Au sein du gouvernement jusqu'en 1994 il n'y a que deux postes à la charge d'une femme notamment les Affaires Sociales et la Promotion Féminine.

La Guinée-Bissau a des relations diplomatiques avec plusieurs pays dans le monde mais malheureusement aucune femme a eu le privilège d'occuper le poste d'Ambassadeur à l'extérieur un cas à regretter.

Au niveau de l'ordre des Avocats, la présence des juristes se fait sentir quand même et d'autre part les femmes sont représentées dans différentes Associations de Professionnels existantes.

Au niveau de la Fonction Publique il y a une grande disparité soit au niveau central que régional par rapport au nombre de fonctionnaires par sexe ainsi que la catégorie attribuée dont la femme est toujours défavorisée par rapport à l'homme.

Le tableau n°2 démontre la présence des femmes dans les structures de pouvoir et de décision.

Il faut souligner que pendant ces derniers trois ans les femmes commencent à occuper le poste de Directeur Général ainsi que les postes de Directeur de Service qui augmentent surtout dans le domaine de l'Education.

Quant à la représentativité de la femme dans les activités économiques nous prendrons en considération les secteurs privé et informel. Au secteur privé le pourcentage est insignifiant et malgré la reconnaissance au niveau national du rôle de la femme dans tous les secteurs de développement et de sa participation massive (80%) dans le secteur économique, il est regrettable de constater que sa contribution n'est pas comptabilisée dans le PIB, malgré qu'elle soit placée au secteur informel.

Les femmes n'ont pas encore atteint le pourcentage désirable pour réussir la poursuite du pouvoir réel et la conséquente participation décisive dans les secteurs chefs de développement de notre société.

L'image de la femme guinéenne devra être changée. Il n'y a aucune raison d'ordre sociale biologique ou de compétence qui justifie que plus d'une moitié de notre population soit marginalisée de l'exercice des droits et devoirs que la citoyenneté confère et exige.

Des efforts ont été déployés dans la recherche de mécanismes en vue de l'intégration concernant la définition de la politique et stratégie de l'intégration de la femme dans le Développement, approuvée par le gouvernement tout récemment. Les annotations pour cette thématique déterminent:

- L'amélioration du statut social de la femme liée à la modification de comportements et attitudes des hommes et des femmes qui maintiennent les inégalités entre les sexes;
- Valorisation du rôle de la femme dans la famille et dans la société;
- Scolarisation des jeunes filles et promotion de l'accès des femmes aux structures de formation professionnelle;

Tout ce processus devra être matérialisé à travers une information et sensibilisation sur les inégalités et discriminations auxquelles les femmes sont victimes.

Il ne s'agit pas d'une prétention de lutter pour que les hommes reculent et les femmes avancent. Le dévouement des femmes pour sa réelle valorisation devra se pencher dans le but de remplir la place que lui appartient ce qui obligera nécessairement à l'autre d'occuper uniquement ce qu'il a de droit.

2 DEFICIENCE DES MECANISMES A TOUS LES NIVEAUX POUR LA PROMOTION DU PROGRES DE LA FEMME.

Le plan d'Action de Lagos établi en 1980 par l'OUA a tracé des lignes principales pour résoudre la crise alimentaire en Afrique et de cette façon assurer le développement dans des bases saines, l'un des objectifs fixés a été l'autosuffisance alimentaire où la femme est entièrement engagée. Les chefs d'Etat ont pris des engagements pour la création de structures et de mécanismes qui permettent de créer des alternatives pour satisfaire les objectifs du plan de la femme et de Développement.

La promotion et l'intégration de la femme dans le développement a été toujours une préoccupation depuis la lutte de libération ce qui a conduit à la création de L'UDEMU, l'organisation de masse qui s'occupe des affaires liées à la femme. Cette organisation a caractère essentiellement politique a été limitée en termes de capacité pour répondre aux exigences de l'intégration de la femme dans une situation après l'indépendance.

Dans ce contexte, en 1990 il a été créé le Ministère de la Promotion Féminine avec des fonctions plus élargies, de coordonner et promouvoir des actions liées au développement de la femme.

Le Réseau Femme et Développement a été créé sein de cette organisation pour la coordination de ses activités tant que mécanisme interministériel et intersectoriel.

D'autre part, les femmes sont très dynamiques dans tous les niveaux pour faire face aux défis de la crise économique d'une manière créative, en vue du développement des projets d'autosuffisance et des associations de base.

En vue d'une bonne coordination le Ministère cherche l'articulation des ONGs Nationales vocationnées vers la femme et le développement ainsi, elle réunit toutes les parties intéressées dans une Table Ronde pour la définition d'une politique et stratégie de la femme et de développement. Mais, malgré tous ces efforts déployés il n'y a pas encore un Programme National de Développement de la Femme qui permettrait la coordination des actions des secteurs de développement.

Au niveau régional, la Guinée-Bissau participe dans les organisations liées aux femmes, notamment l'AFAO, CILSS, CEDEAO, entre autres et ce partenariat lui permet de suivre et développer des activités au niveau régional et global.

Malgré la conscience nationale sur l'importance du rôle de la femme dans la vie économique jusqu'à présent il n'y a pas des attributions justes et équitatives des moyennes de production de biens. La femme est placée au secteur informel toujours ignorée même quand la valeur de son travail est reconnue elle est prise en compte dans les statistiques qui sont utilisées comme base de planification et l'élaboration de projets de développement rural.

Avec l'émergence des ONGs nationales (voir annexe) environ une trentaine, dont la majorité vise un développement durable dans un contexte de développement économique et la lutte contre la pauvreté (soulignant les aspects liés à la femme) et la durabilité écologique dont le groupe cible sont les groupes plus vulnérables de notre société (la femme et l'enfant), la situation commence à améliorer, les projets de développement ont toujours une composante femme quand ils sont bien spécifiques et orientés sur la réduction de la dénutrition, analphabétisme et augmentation de l'accès au niveau familial.

La volonté politique du gouvernement est indispensable à fin de garantir l'existence et le fonctionnement des mécanismes qui puissent aboutir dans l'établissement de la justice dans la société.

L'intervention de l'état dans l'agriculture particulièrement dans la commercialisation et réglementation, distribution équitable des charges et moyens sera essentiellement de juger les problèmes dû aux inégalités sociales.

La nécessité des mesures descentralisées doivent être prises en considération car les politiques établies même extensives ont une tendance à favoriser les zones urbaines en détriment des zones rurales. Des mesures doivent être prises en ce qui concerne les ressources de la production tels que la terre, l'eau, les capitaux et des technologies alternatives, les systèmes d'éducation de transfert de technologie, la connaissance, formation/information.

3 MANQUE DE CONSCIENCE ET ENGAGEMENT AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR HONORER LES DROITS DES FEMMES.

Malgré le rôle très important et significatif de la femme dans l'économie de famille: le marché détaillant la vente des produits agricoles primaires, des produits manufacturés seront à la charge des femmes, sa participation tant que ressource humaine est toujours très peu valorisée dans les secteurs de grande décision. Cependant l'aperçu théorique d'un développement durable exige que dans les questions et conditions concernant la femme elles ne soient uniquement considérées comme simples figurantes culturelles mais plutôt comme des "acteurs et partenaires" actives dans le processus de développement économique.

Les objectifs préconisés par la décennie égalité, développement et paix ne pourront pas réussir intégralement quand les inégalités sont bien présents parmi les hommes et les femmes soit au niveau d'institutions que de la famille.

Actuellement dans tous les documents des Droits de L'Homme notamment la Déclaration Universelle les questions d'égalité en fonction du sexe méritent toujours une attention particulière. En 1979, les Nations Unies adopte la Convention sur l'élimination de toute Forme de Discrimination contre les Femmes, qui a été ratifiée à Bissau sans réserve. Quant aux mesures adoptées au niveau national pour le respect des dispositions de cette Convention, le Ministre de la Promotion Féminine a publié une brochure en bande dessinée intitulé "Les Femmes Guinéennes veulent connaître leur Droits", dont le contenu consiste sur l'interprétation juridique dans un langage compréhensible et critique sur son applicabilité dans tous les (p.30)xxx sociales. La vulgarisation a été faite dans une échelle réduite ayant besoin pour cet effet de la mobilisation de financements et des ressources humaines capables.

Les lois des sociétés traditionnelles et modernes sont caractérisées par un problème spécifique féminin. Les femmes doivent être informées sur leur droit à fin de revendiquer en cas de nécessité, cette ignorance sur leur droits est associée à des divers facteurs; un taux élevé d'analphabétisme, des préjugés et des pratiques habituelles fondementales dans l'infériorité du sexe féminine et des rôles stéréotypés pour hommes et femme, un faible soutien économique pour la concrétisation d'activités de planification, l'exécution et l'évaluation de la législation sur l'amélioration de la condition féminine et faible méthode d'information et vulgarisation de ces droits.

L'exposé dans la Constitution concède les mêmes droits aux femmes et aux hommes - les articles 23° et 24°. L'article 34° déclare que tous les citoyens ont droit à l'information et protection juridique. Ces articles engagent tous les secteurs soit économique, politique et culturel de notre société mais il y a toujours un grand vide entre les concepts du législateur et la réalité de la vie. Ce vide existe entre les obéissances des lois de la constitution de la République et les règlements du droit positif et le droit coutumier.

Le Code Civil de 1966 présente des dispositions qui méritent une révocation, car le mécanisme de son application et son efficacité bénéficie uniquement une élite de la société. Il ne fait pas référence à la réalité des problèmes spécifiques qui sont à la base des discriminations toujours existantes soit au sein de la famille, soit au travail. Par exemple, le Droit de la Famille conçu du Droit Portugais de la Famille, dans les termes de loi 1/73 du 24 Septembre, fait partie intégrante d'un arrangement juridique guinéen. Afin de délimiter son objet la partie des relations juridiques familiales a été énumérée d'où on extrait une notion juridique très vague et implicite.

Le Droit de Famille appartient au Droit Civil proprement dit au Droit Général des personnes, raison pour laquelle une grande partie des législations civiles réglementent ces matières dans son ensemble. Le Code Civil en vigueur sépare, approuvés une systématisation inadéquate le Droit Général des personnes du Droit de Famille. Ces normes conçoivent les relations juridiques familiales entant que relations entre titulaires de droit et visent la famille nucléaire en premier lieu qui contient des dispositions entant que droit de tutelle, obligations alimentaires, transmission des revenus et successions, à l'exception du concept de grande famille.

Dans la perspective d'élaboration des lois qui correspondent à la réalité de notre société, la loi 1/76 du 4 Mai solutionne partiellement le problème du mariage informel quand les trois conditions sont réunies; singularité, stabilité et honnêteté. Toutefois, des insuffisances caractérisent l'application de ces lois, compte tenu du fait que par tradition et dans les conditions de poligamie, le problème de passage n'a pas été résolu (parmi ces femmes laquelle serait qualifiée pour la succession en cas de veuvage; comme serait-il envisagé la formalisation des nouvelles unions conjugales, et beaucoup d'autres questions se posent pour démontrer que malgré l'existence de lois, elles ne sont pas du tout globales car la discrimination qui pénalise la femme dans notre société prévaut toujours.

Le droit coutumier interdit la gestion et l'héritage en faveur des femmes. Malgré qu'il soit reconnu dans n'importe quelle communauté socioculturelle, le rôle de la femme soit dans les zones rurales comme sous urbaines, dans la production agricole, par tradition l'homme est toujours le propriétaire, le chef de famille. Selon la communauté du point de vue ethnique, la femme travaille dans les plantations appartenant à la famille, dans la parcelle du mari au bien concédé aux femmes de la famille.

Elle ne peut rien exiger sur la dimension, localisation ou éventuelle distribution de cette parcelle. Elle est exclue de tout héritage concernant la terre, l'héritage étant qu'appropriation et pas comme un droit de valorisation. Il y a des cas où elle n'a aucun droit sur le produit issu de son travail dans cette concession.

Les femmes participent dans les activités de valorisation de terres uniquement comme main-d'œuvre, elles n'interviennent jamais dans la gestion des terres concrétisées dont la compétence leur revient interdite, elle bénéficie de la production à travers le chef de famille même si elle possède les instruments de travail, même s'il y a un soutien institutionnel, la protection juridique est ignorée, les cas concrets de l'Association des Femmes de "Cintura Verde" (2500 femmes) sans aucun document légal qui les protège dans les alentours où elles travaillent.

En ce qui concerne l'emploi et la formation professionnelle, les conditions du secteur de travail exposé dans la constitution guinéenne, on a constaté une petite évolution du point de vue légal compte tenu de quelques innovations incluses dans la loi générale de travail n° 2/86 qui contient un chapitre spécifique sur les femmes salariées cependant, il y a toujours des discriminations parce que cette loi n'engage pas le travail domestique ni le travail agricole, pratiqués par un nombre assez élevé de femmes.

L'article 115 assure à la femme l'accès au travail en lui donnant les mêmes opportunités et traitement que les hommes indépendamment de son état civil ou situation familiale. Elle peut exercer toute activité, profession ou fonction sans influence de sa condition génétique, cependant, la partie complémentaire de cette loi qui établit des conditionnements ou interdiction de travaux lourds pour les femmes ou bien exécutés dans des conditions difficiles noigibles à la fonction génétique de la femme.

L'article 158 e déclare que l'emploi ne peut faire d'une forme directe ou indirectement aucune restriction, spécification ou préférence selon le sexe. Mais si on analyse le pourcentage des effectifs de femmes dans la Fonction Publique dont 30% de femmes parmi les 13,750 fonctionnaires, on constate que la présence de la femme est dérisoire.

En ce qui concerne la cession de la capacité légale aux femmes au sujet de questions civiles, les mêmes oportunités données aux hommes, dans l'exercice de l'administration et activités économiques elles se sentent très délaissées.

Après une observation attentive des articles 24 et 25 de la Constitution il nous arrive de conclure qu'il y a une contradiction quant à l'exercice du comerce par les femmes. L'article 1686 du CC consacre des pouvoirs à l'homme par rapport a la femme, disant que la femme mariée a besoin de l'accord du mari pour exercer des activités commerciales sauf quand elle gère le patrimoine du couple si le mari ne lui donne pas son accord, la femme pourra être dégagée de cette activité à l'abri de l'article 1684, la loi favorise la femme célibataire car seule exigence pour celle-ci dépend de sa majorité et capacité d'exercice de son activité.

Les exposés mentionnés ci-dessus sont soumises a des changements a effectuer dans la législation coorespondente à la femme selon les caractéristiques de la societé qui n'a pas été prise em compte lors de l'adoption de lois en vigueur pendant la période coloniale. Ainsi, pourque la femme puisse beneficier des instruments légaux et favoriser l'application de ces lois, certaines mesures doivent être prises telles que:

- La revision et l'analyse de la constitution de la République la loi générale la constitution en vigueur vise la législation subséquente d'um système juridique insuffisant malgré les perspectives et idées modernes d'igalité entre les hommes et femmes. donc, cette révision se justifie par les insuffisances existentes et par l'opportnuite de créer des mecanismes correspondents aux réalités de notre societé pour répondre aux divers questions qui se posent au moment présent en ce qui concerne l'application des lois.

L'adoption des mesures administratives et législatives qui visent l'élimination de certaines discriminations ou barrières existentes, le changement des mentalités traditionnelles qui empêchent l'integration effective des femmes dans le développement et permettent à la femme de réjouir de ses pleins droits.

4 LA PAUVRETE

En République de Guineé-Bissau, la constitution garantit l'igalité de l'homme et de la femme dans tous les domaines nottament la loi, l'héritage, la propriété privé, la famille et les raports conjugales, toutefois, d'une manière générale san tenir compte du facteur étnique dans le cadre coutumier, le statut juridique de citoyen avec des droits et devoirs égaux à l'homme n'est pas accordé a la femme. Elle n'a aucun droit légal sur la terre malgré que du point de vue théorique elle peut bénéficier d'une plantation (ponta) a travers du système juridique formel qui autorise la distribution de terrain au dehors des villages.

La femme est la source principale de main-d'oeuvre mais malgré cela sa participation dans les décisions qui concernent la vie familiale et communautaire est presque inutile. Elle a des droits, et sa mise-en-pratique doit nécessairement passer par l'élimination de toute forme de discrimination soit au niveau de la famille que dans la société tel que l'homme et d'autre part les conditions effectives doivent être créées pour l'égalité de droits à l'éducation permanent y inclut l'alphabétisation des adultes et l'information qui permette d'assurer la santé et le bien être familial.

Dans les pratiques de mariage, la jeune fille est donnée au mari en général sans sa connaissance, ce fait limite son niveau d'apprentissage ainsi que sa participation dans la prise de décisions.

En général, la situation des femmes en Guinée-Bissau ne peut pas s'isoler du rôle de l'économie et au foyer le paradoxe réside du fait que malgré la position inférieure, la femme et l'enfant sont des agents importants du système de production, du commerce et de la subsistance de famille soit au niveau urbain que rural. Elle constitue la force principale de travail au secteur agricole, la plus grande source d'alimentation et de production dans l'exportation d'autre part elles maintiennent une position critique par rapport à la famille ainsi que dans le revenu national, conception et éducation des enfants.

La terre appartient aux hommes qui s'occupe aussi de sa gestion et distribution au sein du village ou la famille, un règlement valable pour 80% de la population guinéenne. Malgré tout, la femme joue un rôle prépondérant dans la production agricole, artisanale et d'autres productions. Normalement, la femme rurale a une tâche diversifiée dans la production agricole.

La division sexuelle de travail est effectuée selon les cultures pratiques. Pour ceux qui appartiennent à la société de classe patriarcale, intégrés dans l'économie de marché et marqués par la notion d'individualisme dont certaines cultures sont réservées aux femmes (la riziculture et horticulture) et d'autres telles que (arachide, coton, fruits) pour les hommes.

Dans les communautés dont l'intégration est limitée dans l'économie de marché les femmes participent au processus de production de toutes cultures sans tenir compte de son âge avec des tâches particulières au cours de ce processus. Toutes seules ou en compagnie des adolescentes, elles font des cultures de semences, épluchage et dépiçage de céréales et parfois le transport des produits collectifs. À côté des hommes elle font la récolte, l'amasement d'épis coupés ou bien dans la récolte de racines, de tubercules et d'arachides.

Les cultures de consommation destinées essentiellement à la subsistance de la famille sont inévitablement de la responsabilité des femmes, notamment le système d'arrosage de riz ou inondé haricots et légumes. La femme pratique exclusivement ces cultures, sa planification ainsi que la préparation de l'aliment.

Chez les communautés islamisées au nord du pays où l'agriculture est très diversifiée et les cultures destinées à la commercialisation occupent une place importante dans l'économie familiale, celles-ci sont à la charge de l'homme ainsi que la culture du riz des plateaux. Par contre, la femme se responsabilise inégalement pour les cultures destinées à la consommation de la famille. Dans toutes les communautés mentionnées l'horticulture est réservée aux femmes soit pour la consommation de la famille ou bien destinée à la vente.

Cependant, il faut souligner les changements constatés actuellement en ce qui concerne la division sexuelle de travail pour les cultures de commercialisation. L'arachide, comme principal produit d'exportation était uniquement cultivé pour les hommes il y a trente ans. Aujourd'hui, les difficultés d'ordre climatique et économique obligent les hommes à se concentrer dans d'autres cultures de revenu, alors que les femmes s'occupent partiellement ou même entièrement de la production de genres de consommation y inclue l'arachide. Dans les régions où la floriculture est pratiquée par les hommes leur permet d'obtenir des revenus nécessaires pour le paiement des impôts.

La production artisanale réalisée par la femme rurale comprend deux secteurs: la transformation des produits agricoles, halieutiques et minéraux. Les femmes s'occupent en général de la production artisanale. La division sexuelle du travail artisanal s'effectue selon la nature du produit. Les différentes étapes du processus de transformation sont concrétisées pour le même producteur en règle générale. Dans certains cas, le producteur doit faire recours à une main-d'œuvre rémunérée pour l'accomplissement d'une étape du processus de travail notamment l'extraction d'huile de palme dont l'abattement des tranches ou bien la séparation des noix sont pratiqués par les hommes. Au-delà de toutes ces activités, la femme s'occupe aussi de l'extraction du sel, le séchage et moulage de manioc et piment, fabrication de sauce de tomate, filage de coton, teinture de pagnes, broderie et paniers, fabrication de savon et d'objets en céramique.

En ce qui concerne les produits halieutiques, les femmes se consacrent particulièrement au séchage et fumage de poisson, et fruits de mer.

Malgré sa prépondérance dans la production agricole, la femme n'a aucun droit sur les instruments de travail collectif. Nonobstant, les nouveaux phénomènes contribuent pour une nouvelle mentalité ainsi que l'introduction de nouvelles technologies bien que peu répandues dans le monde rural ce qui permet à la femme de réduire le temps de travail et améliorer simultanément sa productivité.

Les tabous culturels et religieux empêchent la femme d'apprendre, de réclamer ses droits car le mari doit donner son accord pour qu'elle puisse prendre une décision.

Face aux difficultés les changements s'imposent. La récente situation économique accrue par le phénomène de sécheresse et migration d'hommes soit vers les centres urbains soit à l'extérieur cherchant un emploi rémunérateur dans les villes et dans les zones industrielles, a contribué pour la promotion des femmes tant que chefs de famille. Les femmes deviennent les responsables de subsistance des familles et de la gestion des terres. Les statistiques concernant les femmes sont insuffisantes mais il y a une augmentation des femmes tant que chefs de famille.

Ce phénomène confère à la femme une plus grande liberté en ce qui concerne l'utilisation des produits agricoles ce qui favorise des changements au niveau de conception de projets qui visent le développement de la femme en ce qui concerne la concession directe de crédits aux femmes à travers des facteurs de production au capital financier. D'autre part, les secteurs de activités bénéficiaires de crédit favorisent l'horticulture et quelques machines décortiqueuses, de moulage et d'extraction destinées à la manufacture artisanale.

Le rôle productif de la femme dans la zone urbaine occupe 52% des effectives du secteur tertiaire ou la pratique de commerce détaillant, ou bien domestique ou salarié dans des petits services. Dans d'autres secteurs elles représentent seulement 2,04% du total des effectives (voir annexe 2). De la totalité des salariées les femmes représentent 10,1%. Les salariées sont essentiellement placées dans les secteurs tertiaire, du commerce, hôtellerie, transports, services administratifs et domestiques, (voir annexe). La femme est sous-qualifiée tenant compte sa représentativité dans la classe ouvrière avec 2,5 des effectives (voir annexe 3) dans des activités traditionnellement réservées aux femmes.

D'une manière générale, la Guinée-Bissau a un taux élevé d'analphabétisme chez l'adulte d'environ 68% et pour la femme 76%. La faible participation des jeunes filles à l'école est dû au nombre réduit d'inscriptions des filles et le nombre élevé de l'abandon à l'école primaire dû au mariage précoce et aux mesures prises devant la crise économique favorisant ainsi le sexe masculin. En ce qui concerne la formation technico-professionnelle, l'inscription des filles se fait noter au niveau de certains domaines dites traditionnellement préférés (comptabilité, dactylographie statistique, gestion de trésorerie et stock) dont 69,1% des effectives. La présence féminine au secteur industriel devient plus accentuée tandis que dans d'autres spécialités d'ingénierie le pourcentage est faible.

Les enfants de 0-6 ans représentent plus de 25% de la population du pays. L'enseignement pré-scolaire ne couvre que 1% de la population infantile situant la majorité dans les villes plus importantes et surtout à Bissau.

Dû à sa pauvreté, la population rurale est dépourvue de ressources nécessaires pour la production d'aliments et ceux mis à la vente. La pauvreté des consommateurs potentiels limite sa recherche effective d'aliments et par suite la production agricole.

IL est indispensable une volonté politique a fin de garantir le fonctionnement des mécanismes qui puissent aboutir a une société juste. Dans son intervention dans l'agriculture surtout la commercialisation, la réglementation et fluctuation de prix de produits en vue de surmonter les problèmes parvenus de ces inégalités sociales envisager ces politiques de manière a favoriser la population des zones rurales tenant compte que ces politiques ont tendance a favoriser la population urbaine. L'action de l'état doit comprendre les ressources de production, la terre, l'eau, le capital les technologies, la formation et les services a la portée de cette couche sociale.

La dette extérieure constitue l'un des facteurs au niveau international qui affectent la pauvreté en Guinée-Bissau. Le pays vit exclusivement de l'aide extérieure, la femme est affectée directement comme bénéficiaire des services en dégradation mais aussi indirectement dans la mesure que elles doivent compenser les insuffisances des services publique dans leur foyers. D'autre part, il faut mentionner les mesures discriminatoires et protectionnistes du commerce ainsi que la manque de flexibilité concernant les importations de quelques produits agricoles en provenance des pays plus développés.

Il y a certaines mesures déjà existantes a fin d'affaiblir la pauvreté. Le plan d'éducation non formelle des femmes et jeunes filles qui entrera en vigueur les prochaines années.

Des associations et groupes féminins entant que mécanisme de crédit et soutien aux membre.

Des alliances avec les ONG et groupes religieux avec des projets concernant la femme qui visent la formation, et éducation de la femme et la jeune fille a fin de favoriser sa participation et gestion de moyens en vue d'amoindrir la surcharge de la femme.

Compétence de la femme dans la participation de l'élaboration de projets de développement.

La femme guinéenne face beaucoup de difficultés ayant une grande influence sur sa santé et son pouvoir économique. Ces difficultés sont a l'origine de manque de scolarisation qui leur empêchent d'être informées donc elles deviennent timides au moment de la prise de décision et elles ignorent ses droits.

Toutefois, les femmes s'opposent aux défis de manière critique et énergique voila pourquoi elles doivent être soutenues a fin que sa participation soit effective dans le processus de développement créant des conditions adéquates comme l'éradication de l'analphabétisme qui constitue des barrières pour sa valorisation en contradiction avec le rôle inestimable de la femme dans le processus de développement du pays.

Donc il est recommandé:

- l'élaboration du code de famille
- revision de la loi générale du travail

introduction de clauses de recrutement et d'augmentation en termes de représentativité de la femme.

Création d'entreprises publiques pour l'encafrement des caches formés dans les centres de formation professionnelle. Création de crèches et jardins d'enfants.

Sensibilisation des entreprises pour la valorisation de ressources humaines nationales.

Le Ministère de L'Agriculture doit déployer des efforts a fin de soutenir la femme dans la transformation de ses produits locaux et son drainage.

Le Ministère du Commerce et Industrie pour les aspects liés a la commercialisation de produits manufacturés et la protection de la production locale, le marché national ayant comme référence les lois de transaction commerciale des pays voisins. Le Ministère des Transports pour l'établissement de prix pour percevoir les volumes transportés.

La Marie en vue d'une révision des taxes appliqués au secteur informel.

5. INEGALITE DE L'ACCES ET PARTICIPATION DANS LA DEFINITION DES STRUCTURES ECONOMIQUES ET LE PROCESSUS PRUDUCTIF.

En Guinée-Bissau, les femmes sont traditionnellement considérées comme partenaires matrimoniales cette philosophie tend a écarter la femme du milieu ou on peut des décisions importantes sur le développement ce qui reflecte de manière négative, faisant oublier les nécessités en ressources duquel elle a droit pour l'accomplissement de fonctions qui lui sont confiés.

Les femmes se confrontent avec des divers étranglements ce qui démontre que leur intégration consiste en décrets et discours politiques. Elle implique des valeurs idéologiques, morales et culturelles, traduits dans comportements qui préjudicent la femme et dont le changement implique savoir dûment les relations sociales en vigueur basé sur le patriarcat refutant le modele de développement adéquat.

Les contraintes ci-dessus mentionnées entravent la valorisation de la femme dans son rôle soit au niveau économique que dans l'amélioration de la productivité. En consequence, les mêmes empêchent l'accès à certaines professions, fonctions, politique suivi et évaluation de ses productions et d'actions concernant la société dont font partie.

Le degré d'inégalité d'accès, la faible présence de la femme dans les secteurs de développement surtout dans le secteur économique est toujours sous-estimé entant que force de travail malgré son importance. Sa présence et plus significative au secteur primaire ou sa contribution est plus évidente surtout dans l'augmentation du PIB et dans les exportations du pays en général.

Le rôle remarquable de la femme concernant la subsistance des familles, du point de vue de développement humain il est vérifié à travers la production de biens alimentaires (agricole, collecte, transformation) dont elle est entièrement responsable; les activités rentables dans les secteurs formel et informel comme dans l'agriculture, horticulture, pêche, artisanat et services, les travaux domestiques pour l'alimentation de la famille, le fournissement d'eau, l'hygiène, le bois de chauffage pour l'énergie sont de l'entière responsabilité de la femme.

Plus exposée au chômage, la femme est soumise à des préjugés l'interdisant l'accès aux postes de responsabilité. Les préjugés sont attribués aux travaux moins lourds et pas les moins précieuses même quand il s'agit de leur responsabilités avec des personnes dépendantes de sa famille.

Du point de vue idéologiques, les femmes sont considérées des individus d'ordre social et de l'histoire selon les lois traditionnelles elle n'a pas le statut de citoyenne ce qui la circonscrit exclusivement au foyer, loin du monde extérieur, des options politiques de l'économie de marché et de la vie nationale.

Des difficultés d'accès aux facteurs de production, le statut coutumier réservé à la femme interdit l'accès aux facteurs de production même s'il y a des textes légaux modernes sans discrimination de sexe ni appartenance sociale ou ethnique;

La femme paysane n'a pas accès à la terre et d'une certaine manière ou vérifie que cette interdiction influence le milieu urbain ou la loi écrite devait prévaloir.

L'accès au crédit est rigide par des critères qui lui sont défavorables à la femme soit individuellement ou bien dans des Associations dû ou système de garantie exigées. Elle doit être la propriétaire de terrain qui lui servira de garantie à fin de bénéficier d'un prêt.

La manque de structures de liaison entre les départements d'état au niveau des régions ce qui implique toujours un déplacement et séjour prolongé de la femme au sein de la famille pour la légalisation de ses associations, condition exigée pour l'obtention de prêts en termes de collectivité.

En conséquence de ces inconvénients les femmes deviennent des victimes du système en cours dans les banques pour l'obtention de crédits, comme on peut constater sur les données disponibles dans la Banque de crédit National qui indique que parmi les 1297 bénéficiaires de crédit en 1991 uniquement 125 sont des femmes et le restant est attribué aux hommes.

La femme atteint une moyenne de 11% tandis que l'homme atteint 88,6% selon le tableau ci-dessus:

TABLEAU I - ACCES AUX PRETS PAR SECTEUR DE DEVELOPPEMENT/SEXE.

SECTEURS DE DEVELOPPEMENT	POURCENTAGE/BENEFICIAIRE%	
	HOMME	FEMME
Prestaion Service	83,8	16,1
Construction	85,5	14,4
Transports	87,7	12,3
Social	89,3	10,6
Industriel	89,6	10,3
Agricole	95,8	4,2
Total Moyenne	88,6	11,6

Sorce: Banque decrédit national.

TABLEAU 2 - PRET EN% CONCEDES A LA FEMME PAR LIGNES DE CREDIT

Lignes de crédit	% Concédés a la Femme
Prestaion Service	16,1
Construction	14,5
Transports	12,3
Social	10,6
Industriel	10,3
Agricole	4,2
Total Moyenne	13,2

La femme est mieux placé au secteurs de prestation de service, en suite au secteurs des constructions, transport, industrie et en dernier lieu au secteur agricole. (selon le tableau ci-dessus).

Concernant les crédits concédés pour le secteur productif en général et agricole en particulier ou peu justifier em partie la fragilité des nombres en ce qui concerne les crédits obtenus de projets de développement rural pour la réalisation d'activités concernant les femmes.

Le système d'épargne n'est pas très développé dans tout le pays. Les produits cultivés et commercialisés par les femmes ne leur permettent pas de couvrir ses charges sociales et d'économiser. Tel que mentionné ci-dessus les femmes employées en général occupent les plus bas échelles des catégories salariales donc, leur permettant uniquement de couvrir les dépenses de consommation familiale.

Au secteur informel, la mobilisation de fonds engagés par l'épargne formelle est décourageante dû à son élevé taux d'inflation ainsi que la dévaluation du peso guinéense.

Les Associations et groupes de femmes s'organisent pour la défense des femmes qui ont des moyens de production et réaliser des activités rémunératrices en leur permettant de obtenir d'autres revenus et moyens qui leur soulagent la surcharge et obtention de fonds pour sa structure d'épargne informelle.

Ainsi, on fait un appel au respect à la loi que confère à la femme les mêmes droits et devoirs sans aucun type de discrimination ce qui permettant à la femme d'avoir accès aux biens pourqu'elle obtienne le nécessaire pour son activité productive et supporter les charges sociales.

6 INEGALITE D'ACCES A L'EDUCATION, SANTE EMPLOI ET D'AUTRES MOYENS POUR ELEVER LA CONSCIENCE DES FEMMES SUR LES DROITS ET LA MISE EN VALEUR DE SES CAPACITES

6.1 EDUCATION

Le secteur d'éducation en Guinée-Bissau comprend l'enseignement formel (écoles publiques et privées) et l'enseignement informel (écoles particulières et coraniques). Le pays régitre un taux d'analphabétisme de 60%, facteur négatif sur les perspectives de développement socioéconomique du pays.

Le taux d'alphabétisation chez les adultes est 68%, 50% pour les hommes et 76% pour les femmes. L'opinion des secteurs plus informés indique que seulement 10% de la population lit et écrit adéquatement selon le niveau exigé pour l'exercice des différentes activités.

En 1980/84, 75% des filles âgées de 7 à 14 ans n'étaient pas scolarisées et 53% pour les garçons. La situation est plus grave pour les filles dont les inscriptions représentent 34% pour l'enseignement de base complémentaire et 20% pour l'enseignement secondaire. En termes de renonciation ou vérifiée que en réalité moins de la moitié des filles inscrites concluent l'enseignement de base. D'autre part, la population féminine atteint la plus grande pourcentage des élèves redoublants en 1984, dans chaque 100 filles inscrites, 31 étaient élèves redoublants à l'enseignement de base élémentaire (EBE), 30 dans l'enseignement de base complémentaire (EBC) et 18 dans l'enseignement secondaire (ES).

Pour les garçons les pourcentages correspondent à 30, 23 et 15 respectivement selon les types d'enseignement mentionné. Les causes de cette érosion scolaire féminine sont connues dont la raison principale est l'interdiction de l'envoi des filles à l'école par ses parents, le mariage précoce, les travaux domestiques, la grossesse par manque d'information et les tabous concernant les organes de reproduction chez les filles.

La situation s'avère plus pénible quand il s'agit de formation technico professionnelle des filles et de scolarisation des adultes. Les effectives féminines formées aux centres expérimentaux de l'Institut National de Formation Technique et Professionnelle (INAFOR) jusqu'en 1990 étaient 207 filles soit 21% de la totalité de 981 individus.

Les femmes ont toujours une représentativité limitée dans les différentes écoles technico-professionnelles du pays à l'exception des écoles de métier d'infirmier et de formation de professeurs.

L'enseignement Supérieur (ES) est très récent en Guinée-Bissau. Auparavant, toute formation supérieure était faite à l'étranger à travers le système de bourses d'étude dans le cadre de la coopération bilatérale. C'est à partir de l'année 1979 que l'enseignement supérieur a démarré avec l'école Supérieure de Droit, en suite la Faculté de Médecine et après l'école Normale Supérieure.

La disparité d'admission à l'enseignement supérieur entre les deux sexes est 55 effectifs pour les hommes et 20 pour les femmes lequel se justifie par le faible pourcentage de celles qui finalisent l'enseignement secondaire ayant sa repercussion d'admission à l'enseignement supérieur.

Quant aux admissions, le Tableau 3 de l'Annexe 4 indique soit du point de vue numérique comme de pourcentage sur le niveau des filles par rapport aux garçons notamment EBE et EBC considérés le 1er niveau d'enseignement.

En ce qui concerne les avancements, le Tableau 4 de l'Annexe 4 démontre le taux d'avancements entre les périodes mentionnées et la disparité existante entre les sexes, on peut constater une petite amélioration du point de vue quantitatif au cours des années. Il faut souligner aussi que les femmes luttent toujours pour renforcer leurs capacités dans tous les secteurs de la société.

Malgré tout effort dans le but de promouvoir la scolarisation dans le pays la femme est toujours en dernier plan soit par son accès au système d'enseignement soit par son abandon scolaire ce qui origine un nombre réduit de femmes avec un niveau académique.

6.2 SANTE

Quand on parle du rôle de la femme dans le domaine de santé signifie au même temps le rôle qu'elle joue dans la société. Dans notre pays les femmes occupent une place importante dans le secteur de la santé depuis la lutte de libération où elles étaient assistantes et infirmières, une situation héritée jusqu'à présent.

Actuellement, elle est représentée dans d'autres domaines de la santé tant que médecin, pharmacienne, nutritionniste, biologiste etc. D'autre part, elle a une place importante dans la prise de décisions à tous les niveaux, définition de politiques et dirigeante de l'administration dans ce secteur.

Toutefois, elle est loin d'atteindre le but envisagé si on analyse sa place dans l'économie et au sein de la famille.

Il y a un proverbe de l'Afrique de l'ouest disant "être enceinte est un pari, accoucher est un combat à la mort". Ces mots analysés et prononcés par le peuple reflètent la réalité d'un nombre élevé de femmes qui meurent en conséquence des problèmes liés à la grossesse, accouchement et l'avortement mal effectué.

D'une manière générale les femmes et les jeunes filles vivent dans des conditions nuisibles qui menacent leur santé. Un mauvais état de santé se ramifie dans une femme, dans sa famille et sa communauté si l'on considère d'effet directe existent entre la femme et sa reproductivité, son rôle de s'occuper des enfants ainsi que dans le développement socio-économique de sa communauté.

En république de Guinée-Bissau les indicateurs de santé sont les suivants:

- Le taux de fécondité de la femme est de 6 enfants.
- L'espoir de vie; 47 ans.
- Le taux de natalité; 43.6%.
- Le taux global de mortalité; 20%.
- Les femmes en âge fertile (15 - 45) par rapport à la population totale 38.5% et par rapport à la population féminine 74.7%.
- Le taux de mortalité chez les enfants; moins d'un an, 146 mil. et moins de 5 ans, 246 mil.
- Le taux de mortalité maternelle; 914 dont 100.000 pour les femmes qui accouchent.
- Le taux de dénutrition (moins de 5 ans); 40% modéré et 2.8% aigu.

Les causes de la mortalité infantile:

- Paludisme; 40%.
- Diarrhée - dénutrition; 22%.
- Infection respiratoire aiguë; 15%.

Les causes de mortalité maternelle:

- Complications; 41.2%.

- Maladies infectieuses - parasitaires; 23.6%.
- Maladies de circulation de sang; 15%.

Le Ministère de la Santé Publique est l'organe de l'état qui coordonne toutes activités de santé. Le gouvernement de la Guinée-Bissau a adopté lors de la conférence de Alma Ata en 1978, le principe de "santé pour tous jusqu'à l'année 2000" dont l'objectif principal est de fournir au niveau mondial les soins primaires de santé permettant que l'individu, la famille et la communauté résolvent trois à quatre problèmes de santé. Les composantes plus importantes de cette initiative est la santé matern-infantile, l'amélioration de l'éducation sanitaire, l'assainissement de base, l'augmentation de taux de l'immunité, le combat à dénutrition et traitement de besoins ordinaires.

Donc, se sont des secteurs où la femme est entièrement attachée dont une grande partie des services sont fournis par les familles particulièrement les femmes. Ces composantes sont développés au niveau des hôpitaux régionaux (4), des hôpitaux sectoriel (11), aux alentours qui comprend les centres de santé (115) et les unités de santé de base (USB 534). Le nombre de femmes entant que agents de santé est très élevé (les matrones). Les services de santé fonctionnent tel que suit:

- Hôpitaux nationaux; 2 à Bissau, représentant des niveaux spécialisés des services sanitaires du pays, équipés des ressources disponibles du pays.
- Hôpitaux régionaux; ces hôpitaux de niveau intermédiaire comme soutien technique sont liés entre les niveaux inférieurs et les structures de direction de la capitale avec un nombre minimum de spécialités médicales (chirurgie, médecin interne, pédiatrie et gynécologie).
- Hôpitaux sectoriels; leur fonctionnement dépend d'un corps médical composé d'un clinicien, 2 infirmiers, 4 infirmiers assistants, 2 accoucheuses et 2 analystes. D'autre part, il est accessible au malade des villages.
- Les centres de santé sont mis en place pour permettre de faire les diagnostics simples et quelques traitements. Un infirmier (cours général), un infirmier assistant, une accoucheuse et une analyste sont nécessaires pour leur fonctionnement. D'autre part, ces centres doivent assurer les activités liées aux soins primaires de santé, former les agents de santé de base et les matrones (accoucheuses).
- L'unité de santé de base; à la responsabilité d'assister les villageois. Son fonctionnement est assuré par le personnel recruté sur place, lesquels bénéficient d'un apprentissage élémentaire à fin de pouvoir reconnaître et traiter les cas de mortalité plus fréquents.

Au-delà du fonctionnement des services de santé dans le secteur formel cité au-dessus, il y a deux catégories de service de santé existantes et intégrés du secteur populaire et du secteur informel:

- Dans le service du secteur populaire la médecine est largement pratiquée et utilisée à la maison (non professionnel). La phase de guérison de la maladie d'identifie à travers des symptômes des individus ou malades. Après le diagnostic, la première intervention thérapeutique chez l'individu se fait à travers les plantes médicinales utilisées dans la préparation d'infusions.
- Les services du secteur représentent un mélange de différentes composantes qui incluent tant qu'agents de santé les marabouts, les animistes, les matrones (accoucheuses traditionnelles). Parmi ces individus les femmes sont bien représentées.

Ces trois catégories de spécialités traditionnelles sont consultés par tous les groupes ethniques y inclus la population urbaine. Ces consultations et traitements sont plus coûteux que ceux du secteur formel bien que très recherchées dont grande part de recettes familiales sont utilisées à cet effet.

Dans les alentours les femmes (matrones représentent un nombre élevé d'agents de santé. Les activités développées sont les soins prénatal, l'accouchement normal et le puerpéral. Elles collaborent activement dans l'apprentissage concernant l'hygiène, nutrition, introduction de nouvelles techniques de santé dans la famille et dans la communauté. En général, se sont les femmes qui prennent en charge une grande partie des travaux; alimenter et soigner les enfants, des membres de la famille y inclus les personnes âgées, les handicapés et les malades. Elle a la responsabilité d'accompagner ses enfants au dispensaire en cas d'immunité et maladie.

Les femmes bissau-guineennes normalement se marient très jeunes et en cas normal de santé elle doit par suite tomber enceinte.

Il y a des tabous alimentaires qui empêchent la femme de manger certain aliments pendant la période de grossesse. Des tabous peuvent être associés à l'habitude de la femme de manger en dernier lieu contribuant pour affaiblir sa santé et en conséquence prédisposés au risque de dénutrition qui origine leur décès en âge fertile dû à l'anémie nutritionnelle très grave chez les femmes enceintes favorisant d'autres maladies.

Elles travaillent jusqu'au jour de l'accouchement et la période de repos après l'accouchement variée entre une semaine et un mois. Ce facteur est lié au nombre de personnes disponibles pour assurer les travaux à exécuter par les femmes. Voilà pourquoi elles acceptent et défendent la polygamie au milieu rural.

Normalement l'accouchement a lieu à la maison dû à son caractère privé et d'autre part les unités sanitaires sont plus distantes de la maison.

L'allaitement maternel pratiqué dans toutes les ethnies est considéré une bonne habitude. Mais, la diversité et interdiction d'aliments sont contraires aux normes d'une diète équilibrée.

Le nombre d'enfants vient de la bénédiction de Dieu, de la décision des leaders de la religion et du père. Ainsi, la femme qui a beaucoup d'enfants a du prestige, bénéficiant d'une vieillesse tranquille.

La stérilité par contre est considérée un mal ce qui mène la femme à faire recours à tous les moyens à fin de résoudre ce problème.

Le programme d'eau et assainissement connaît déjà des résultats satisfaisants mais insuffisants pour ce qui concerne l'assainissement isolé. Le nombre de puits a augmenté dans les régions grâce à la mise en oeuvre d'un programme qui vise éteindre l'accès d'eau potable dans tout le pays. Dans les zones rurales il y a des projets de construction de puits d'eau environ 2.732, soit 42%. On prévoit une totalité de 3.944 jusqu'à l'année 2000. Toutefois, dans le centre peri-urbain, la distribution d'eau est peu satisfaisante, estimée à 18%.

En ce qui concerne l'assainissement de base, la situation se maintient stationnaire dont 30% pour la zone urbaine et 18% pour la zone peri-urbaine. Les normes d'hygiène de l'environnement sont négligées et s'aggravent par manque de réseaux d'égout et le ramassage d'ordures.

La santé de la femme et de l'enfant a connu une amélioration notamment par:

- La création d'un Centre de Référence de Santé Matern-infantile et Planification Familiale (CRSMI) à Bissau et dans quelques régions du pays notamment à Bafata et Gabu avec le but de:

- Réduire la morbidité et mortalité matern-infantile.

- Soigner la mère et l'enfant dans tous les hôpitaux (national et périmètres).

- L'AGUIBEF (l'organisation non gouvernementale sans aucun profit destiné à la santé et bien-être de la famille);

- La création de centres et programmes de nutrition malgré sa phase embryonnaire elle fait partie des services de base de la zone aux alentours qui consiste sur la surveillance, l'éducation nutritionnelle et la lutte contre les carences nutritionnelles.

Quelques perspectives fixées entre le gouvernement de la Guinée-Bissau et les organisations internationales de coopération multi et bilatérales à fin d'améliorer et decentraliser les soins de santé permettant une meilleure condition de vie de l'enfant et de la femme. Les principaux programmes liés à la santé de l'enfant et de la femme sont les suivants:

- CRSMI/PF à travers le Protocole d'Accord signé avec la Radda Barnen, FNUAP, PNUD.

- Programme d'eau et assainissement du moyen avec le but de contribuer pour augmenter l'accès aux services d'eau et assainissement à travers des actions et promotion au niveau communautaire.

- Programme de nutrition avec le but d'assurer l'accès aux soins primaires de santé à toute la population.

- Programme d'éducation de base à fin de contribuer pour l'augmentation du taux de scolarité surtout chez les filles, diminuant en moitié le taux d'analphabétisme.

- Programme de mobilisation et communication sociale en vue de développer des activités d'information et communication comme soutien aux programmes de santé.

6.3 EMPLOI

La Guinée-Bissau a une population de 1,056,000 habitant dont 80% vit dans la zone rurale. la population active (14 -45 ans) correspond à 53.4% soit 516,000 habitants.

La contribution de la femme dans l'économie nationale est très caractérisée par la prépondérance des activités liées au système traditionnel et l'organisation de la production. La population rurale est majoritaire dont le rôle le plus important est de la responsabilité de la femme.

Les données actuelles de statistique ne font pas référence à la femme dans la population active. La fonction publique registre 5,052 employées, 91.8% pour les hommes et 8.2% pour les femmes comprenant uniquement le secteur formel. Voir l'annexe 5 exposant graphiquement les activités selon le sexe.

Le tableau ci-dessous indique la distribution officielle des registres du secteur formel des effectifs féminins.

TABLEAU 5 - EFFECTIFS DES FEMMES PAR SECTEUR

SECTOR DE ACTIVIDADES	EFFECTIVOS		PERCENTAGEM %	
	♂	♀	♂	♀
PRIMARIO	738	76	99	1
SECUNDARIO	8.603	1111	92	8
TERCIARIO	4.688	872	93	7

L'accès de la femme dans les secteurs d'activités en termes formels est insignifiant. En termes comparatifs le commerce compte avec 170 femmes parmi les 1580 commerçants dans tout le pays.

Dans les entreprises privées, parmi les femmes employées 6.5% ont une formation supérieure, 7.7% preuniversitaire, 33.3% baccalauréat et 8.7% technico-professionnelle. Parmi les 9,268 fonctionnaires de la fonction publique 2,525 sont des femmes. Ces données démontrent qu'il faut encore faire beaucoup pour la formation et mise en valeur les capacités de la femme en termes professionnels. Parfois elles sont diplômées mais elles ne sont pas qualifiées pour un tel poste. Cette situation n'est pas exclusive à la femme bien qu'elle soit plus pénalisée dû au caractère machiste de notre société.

La femme est considérée active dans le secteur de prestation de services et industriel. Le premier compte avec 62% d'employées salariées. En termes socio-professionnels la femme occupe un niveau plus bas; 40% du personnel est infirmier, 24% des professeurs de l'enseignement primaire, 44% des employés d'administration et 85% personnel domestique.

Concernant le secteur informel concentré dans les activités des zones rurales et/ou des activités de la zone urbaine non considérée comme secteur formel. Voir annexe 6 exposant graphiquement des activités selon le sexe dans les zones urbaines/rurales. Ici, les femmes sont représentées dans les activités productives, transformation artisanale de produits agricoles, halieutiques, pratiques de restauration traditionnelle (préparation de repas), teinture de pagnes, etc. Ces activités en dehors du secteur formel ont un rôle très important pour résoudre les problèmes économiques de la famille.

Les étranglements face à la représentation de la femme employée se justifient par le taux élevé d'alphabétisation et la non-qualification de la femme avec une formation. Cette situation ne lui donne pas la confiance et le courage nécessaires pour prendre des décisions. Elle est toujours obligée d'accepter des décisions concernant la condition de femme.

Les agences de coopération internationale ont eu une influence positive sur les institutions en ce qui concerne l'intégration juste et réelle de la femme dans la société, exprimée dans les programmes de formation et de mise en valeur des capacités de la femme, de répondre dans leur postes de décision et gestion. Une expérience intéressante à généraliser dans tout le pays.

Les jeunes filles paysannes en qualité de domestiques dans les milieux urbains sont soumises au danger de prostitution et grossesse indésirable, sans protection de leur parents. Il faut créer des conditions d'accueil à fin de leur assurer une meilleure protection et défense pour qu'elles deviennent plus responsables bénéficiant d'une formation fonctionnelle.

7. LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Le statut de la femme bissau-guinéenne la prédispose à certaines discriminations dont le comportement incorrect des hommes sont acceptés. Les systèmes culturels traditionnels donnent aux hommes des droits sur les femmes qui deviennent soumises devant des situations irrégulières.

Fréquemment les systèmes juridiques concernant les valeurs culturelles attribuent aux maris le droit de punir, de tuer son épouse en cas de désobéissance. Les femmes victimes sont ignorées, les hommes ne sont pas punis par la loi et ne s'excusent jamais devant la femme car contrairement ils se sentiraient faibles et sans autorité devant les autres hommes.

L'époux se sent autorisé de réprimander l'épouse ainsi que ses subordonnés ou descendants. Cette autorité n'est pas confirmée par la jurisprudence nationale mais elle est toujours pratiquée au long des années. Le degré de punition dépend de l'état de haine du mari qui peut battre sa femme jusqu'à la mort. Son comportement dépend de sa conscience car il ignore la loi.

La culture traditionnelle nationale reconnaît le droit de l'homme de punir sa femme selon les principes culturels ou préjugés. Selon ces principes le mari a droit à l'abus sexuel sur sa femme. En cas de dénonciation, les institutions judiciaires ne prennent jamais les mesures nécessaires à cet effet. Donc, l'adultère est un droit uniquement réservé aux hommes.

Ces principes traduisent la soumission de la femme considérée propriété de l'homme qui les punissent en cas de désobéissance. Ces principes correspondent aux pratiques quotidiennes de la famille inscrits dans l'ordre sociale et culturelle acceptés par tout le monde. La femme ne peut pas échapper à ces normes sauf dans les cas exceptionnels.

Cette réalité existante dans tous groupes sociaux avec des petites différences contribue de manière négative pour le progrès technico-scientifique et social de notre société parce que ces attitudes contre la femme révèlent le niveau d'éducation et de préjugés qui caractérisent toujours notre société, même chez les individus avec une formation dont ce comportement serait impardonnable.

Devant cette conjecture la violence au sein de la famille, la violation des droits de la femme constituent actuellement des thèmes prioritaires dans l'ordre du jour des discussions, lors des réunions, assemblées et conférences.

Compte tenu des données statistiques peu disponibles, les cas enregistrés ou ceux dissimulés secrètement en famille, indiquent que la violence contre les femmes est un problème important qui s'aggrave en diverses formes dans la vie quotidienne des femmes sans exception de la classe sociale, au niveau de la société dans son ensemble. La femme est exposée à l'agression physique, violation, chez elle et au milieu social (dans les rues), discothèques, écoles et au lieu de travail etc. sans tenir compte de sa situation sociale, foi, race ou culture.

Nous ne disposons pas de données précises sur cette situation car aucune étude a été élaborée à ce propos au niveau national mais selon l'enquête menée récemment par des femmes dirigeantes on a constaté le suivant:

- Au milieu urbain et peri-urbain se sont constatés des indices progressives en conformité avec le niveau social et éducatif.
- Au milieu rural le cadre est bien différent car les préjugés ethno-culturels dans les sociétés ont une grande influence sur les attitudes, imposant la femme de se priver des mêmes droits, opportunités et responsabilités au sein de la famille.

Après la Conférence de Copenhague qui a déclaré que la violence domestique était un problème complexe et une offense intolérable contre la dignité des êtres humains, un plan d'action a été élaboré pour la deuxième moitié de décennie des Nations Unies pour la femme.

Le manque d'étude sur la violence dans la famille particulièrement chez les femmes, la non reconnaissance de ce drame social par les responsables de l'éducation et de l'intégrité familiale de toutes les couches sociales impose un niveau de conscience à fin de analyser et comprendre toutes les valeurs en cause (nature, effets) pour trouver des solutions et mesures qui puissent améliorer la protection des victimes dans ces cas.

Tout récemment, la deuxième moitié des années 80, ce drame qui atteint toutes les ethnies et cultures devient un problème national. La prise de conscience sur ce sujet et la volonté d'en trouver une solution se manifeste à travers les initiatives du gouvernement, de la société civile en général (organisations non gouvernementales nationales et étrangères) activistes individuelles intéressées à cette problématique de la femme et de l'enfant (petite-fille) tant que les plus défavorisées de la société.

Mais, l'élimination de ces problèmes sociaux est très complexe au-delà des possibilités de n'importe quelle institution isolée car il exige une action pluridisciplinaire de la société dans son ensemble essentiellement au niveau des structures de base ou des communautés. En fait, nous serions fâchés de croire qu'à partir du moment où la loi établit l'égalité de droits et devoirs dans la société, ces droits seront en vigueur tel qu'il est stipulé au sein des familles et au niveau du travail.

D'ailleurs, on sait que devant la constitution nous sommes tous égaux, nous avons les mêmes droits mais, cette émanation générique des principes de la loi a besoin des mécanismes ou des normes pour sa mise-en-pratique. Le non accomplissement des normes qui régissent les comportements des individus essentiellement au niveau social et particulièrement du code de famille qui sont à la base des problèmes et aussi de la faible situation de la femme.

Ci-après, quelques faits qui témoignent des situations quotidiennes:

- En cas de déséquilibre au sein de la famille
- Le mari est toujours le seigneur "absolu", accusé d'être toujours absent ce qui origine le manque de communication, de dialogue et de respect de complémentarité, indispensables pour le maintien des rapports stables entre le couple;

En cas de désagrégation au sein de la famille, très courant ces derniers temps, motivé par des problèmes d'ordre financier dû aux effets négatifs du programme d'ajustement, structurel les hommes sont mieux placés en détriment des femmes. Celles-ci s'occupent de leur familles, condition de dégradation des services, elles sont également privées de l'enseignement au moment où les dépenses scolaires augmentent et surchargées avec les travaux domestiques.

Les cas de divorce sont a l'origine de discrimination, violence contre la femme traduite en violence physique, morale, dispute d'enfants et partage de biens pendant le mariage.

Selon les études effectués tout récemment nous ferons référence a la situation matrimoniale au niveau national:

359 familles on été soumises a une enquête parmi lesquelles 34 femmes (9%) mariées iffitiellement normalement constaté dans la communauté chrétienne (catholiques et protestants) et des gens avec un haut niveau social, atravers le mariage célébré a l'église ou au Bureaux d'Etat Civil; 234 mariées (58%) selon les coutumes. Il s'agit d'une libre familiarité entre l'homme et la femme très commun chez les jeunes un mariage dispensé de forlalités.

Le gouvernement reconnaît offitiellement le mariage selon les coutumes traditionnels qui consiste sur l'acceptation judiciaire de l'exercice des diverses pratique rituelles en usage par la population autochtone lors de la cérémonie de mariage selon sa religion.

Ce nouveaux phénomène de protection du mariage selon les coutumes traditionnels bénéficie de couple en moment de conflit, car ouparavant la législation était uniquement valable pour les mariages offitiels, donc l'un de époux arbitrairement pouvait l'autre sans aucune intervention juridique.

Pour les mariages interéthniques, la femme connaît une plus grande souffrance, leur droit sont violés elle pourra être abandonnée avec ses enfants car son mari n'a pas des obligations du point de vue légal ou moral envers sa femme, sauf sa conscience en juge autrement.

Les agressions physiques produisent des séquelles parfoi perpectuelles ce qui empêche la femme de rétablir sa famille. Ces sequelles du point de vue médical ou psychologique affectent la femme nottament les conséquences graves des coups aux quelles elles sont soumises au moment de la grossesse qui sont à l'origine des accouchements prématurés, décès ao même suicide. Parmi les individus qui font recours a la violence il y a un nombre élevé d'alcooliques, les souffrants de maladie mentale et les drogués (en quantité plus limitée).

Outre, la séparation formelle du couple, 48% correspondant a 172 cas des familles soumises à l'enquete, la femme vit toute séparément de son mari et normalement elle prend la responsabilité de ses enfants. Il y a des cas exceptionnels ou la famille du mari ou lui même prend cette responsabilité.

En conclusion, la violence contre les femmes au foyer a des conséquences à moyen et a long termes par rapport aux femmes, aux enfants et la société dans son ensemble.

La formation de la personnalité de l'enfant dépend de ses progéniteurs ceux-ci doivent accorder l'attention et tendresse nécessaires pour éviter des actes barbares qui affectent l'enfants car il ne suffit pas uniquement des conditions matérielles bien que, indispensables mais aussi la tendresse, fondamentalement, d'autre part les enfants doivent vivres ensemble pour permettre un équilibre du point de vue psychologique.

Depuis toujours la femme a été identifiée en tant que facteur inséparable de l'objectif global de la lutte, sa promotion constituait l'une des préoccupations principales du Parti. L'intervention décisive de la femme dans divers fronts de combat (milices, populaires, santé, éducation, justice, pouvoir local, communication, appui logistique) est réponde rapidement ce qui a fait démarrer le processus irréversible de son émancipation politique, socio-culturelle et économique.

Face à cette réalité une action a déclenché sous la base d'un slogan "Lutter contre les coutumes nuisibles, les aspects négatifs des croyances et tradition du peuple, sans violence". Il s'agissait plutôt des coutumes tels que le mariage obligatoire, le mariage précoce, l'interdiction de divorce pour les femmes, la polygamie et l'excision.

Les conflits ont augmenté parce que les gouvernements veulent à tout prix retenir le pouvoir. Toutefois, ils reconnaissent que leur manière de diriger le destin du pays n'est pas conforme à la constitution - Loi fondamentale, une situation que s'aggrave par l'augmentation de tensions, la manque de patience et la misère indésirable.

II REVISION ET EVALUATION AU NIVEAU INTERNATIONAL

L'instrument du gouvernement qui vise la définition des orientations, évaluation de la coopération technique de Guinée-Bissau est l'exercice du Programme National de Coopération et Assistance Technique (NATCAP). Ce programme vise fournir une illustration significative de la sous-évaluation des nécessités de promouvoir qualitativement le rôle de la femme au niveau de la direction de la Nation.

Malheureusement, le programme ne fait pas mention à la femme ni au Ministère en ce qui concerne les nécessités en termes de formation déjà identifiés pour la période 91-93 et dont les nécessités en ressources humains sont considérables et bien connues. Nonobstant, deux études sur la promotion du rôle des femmes dans le processus de développement et intégration ont été réalisés. Ces études ont servit de base pour l'élaboration du document "Politique et Stratégies d'Intégration des Femmes au Développement" suivie d'une Table Ronde sur le même thème portant le document dont il a issu un document final et d'orientation avec des conclusions et recommandations.

Plusieurs conférences, séminaires internationaux et nationaux ont eu lieu ainsi que des préparatifs pour la Conférence de Beijing, suivis de diverses activités au niveau national avec l'appui de la communauté internationale à savoir: Le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, des ONG's, la RADD BARNEN, la SNV, l'ASDI etc.

Tenant compte de l'absence d'un Programme National visant l'intégration de la femme dans le développement à fin d'obtenir une reconnaissance nationale sur les problèmes, les succès dans tous secteurs de développement, il a été démarrée une grande partie de travail nécessaire pour l'élaboration d'un "Plan National pour l'Intégration de la Femme au Développement "WID

Dans le cadre du Plan d'Action 1994 signé entre le gouvernement (GGOB) et l'UNICEF, il a été établi un Accord de Base entre le Ministère et l'UNICEF pour l'accomplissement du Programme de mobilisation sociale; il a été examiné la situation des femmes et enfants ainsi que le Plan d'opérations pour le Programme Quadriennal de Coopération.

III. OBJECTIFS PREVUS, STRATEGIES ET RESPONSABILITE FINANCIERE.

PRIORITES	OBJECTIFS	STRATEGIES	RESPONSABILITES FINANCIERE.
1. EDUCATION	.Réduction du taux d'analphabétisme de la femme Diminution des disparités entre les deux sexes par rapport l'inscription	- Promotion de cercles d'alphabétisation fonctionnelles des femmes; - Education non formelle de la femme	- Gouvernement - Communauté internationale; - ONG's; - Beneficiaires.
2. SANTE	-Réduction de la mortalité de la femme; - Réduction des pratiques traditionnelles qui affectent la santé de la femme; - Amélioration de la diète alimentaire	- Création d'un système de protection pour la santé de la femme et petites-filles; -Abolition de pratiques nuisibles à sa santé; Rationalisation dans l'utilisation des ressources	- Gouvernement - Communauté Internationale; - ONG's; - Beneficiaires
3. JUSTICE SOCIALE	- Amélioration des textes juridiques en faveur de la promotion de la femme; - Faciliter l'accès de la femme aux facteurs et moyens de production. -Mise-en valeur rôle de la femme dans la famille;	- Révocation des normes en vue de son applicabilité; - application des normes internationales- Accès à l'information dans le domaine juridique; Renforcement des capacités de la femme en termes de planification, contrôle et évaluation;	- Gouvernement - Communauté internationale - ONG's.

PRIORITES	OBJECTIFS	STRATEGIES	RESPONSABILITE FINACIERE.
4. MOBILIZATION ET SENSIBILIZATION	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier les comportements, les attitudes et l'image qui maintienne les inégalités entre les genres; 	<ul style="list-style-type: none"> - Information et communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement; - Communauté international; - ONG's
5. PRODUCTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'autosuffisance alimentaire; Augmentation des revenus des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et fonctionnement de tout réseau de coordination de la femme et développement; - Protection du Marché. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - Communauté international; - ONG's; - Beneficiaires;

ANEXO. 1

FICHA DE IDENTIFICAÇÃO DAS ONGS NACIONAIS
SOLIDAMI, 1993.

LISTA DAS ONG'S NACIONAIS

- A.D. : Acção para o Desenvolvimento
Bairro de Quelêlê, Tel: 870204/25 13 65
Pessoa Recurso :
Eng. Carlos Schwarz - Secretário executivo.
- AG-ANSARS : Organização Islamica - Cupelon de Baixo, Predio
Alaje Mamadu Djabi C.P. 424 1032 - Bissau
Codex, Tel: 22 10 44/22 10 42
Pessoa de Recurso: Ensa Djandy
- A.F.F. : Associação dos Filhos de Fôrea
C.P. 25, Tel. 41 14 61 - Bafata/20 11 78 -
Bissau/SNV.
Pessoa Recurso : Umarú Seidi/Liesbeth
- A.G.D.E.C : Associação Guineense para o Desenvolvimento
Comunitário
Bairro militar, C.P. 49 Tel:
Pessoa Recurso : Eng. António Sany
- AGUIBEF : Associação Guineense para o Bem-Estar Familiar
Apartado 455 1034 Bissau CODEX Tel. 213582
Pessoa Recurso: João César Augusto Rodrigues
Secretário Geral.
- AGFO : Associação Guineense "Amigos de Raoul
Follereau"
C.P. Tel.
Pessoa Recurso: Joãozinho Vieira Cô
- JALTERNAG : Alternativa Guineense: Associação Guineense de
Estudos e Alternativas
Rua Justino Lopes, nº 29/A
C.P. 343 Tel. 21 11 37.
Pessoa de Recurso Eng. Adelino Handem
- AMIC : Associação dos Amigos das Crianças
Rua 12 de Setembro nº 8 - A/B/C
C.P. 43, Tel. 21 21 93
Pessoa Recurso: Filomena ^F ^r ^e ^r ^e ⁱ ^r ^a
- ADIFORREA : Associação para o desenvolvimento integrado de
Forréa, Rua----- C.P.----- Tel: 25 19 09
Pessoa Recurso: Djibril Baldé.

- AF.SACOM : Associação feminina de Saúde comunitária
Rua---- C.P.----- Te:-----
Pessoa Recurso: Justina Gomes.
- ACOBES : Associação do consumidor de bens e serviços
C.P.----- Tel:-----
A/C de Ministério das Finanças
Pessoa Recurso: Dr. Certório Biote
- C.G.B. : Cáritas da Guiné-Bissau
A/C SEDEPRU, Av. 14 de Novembro Apartado 20
1001 - Bissau
C.P. , Tel. 25 10 58
Pessoa Recurso: D. Setimio Arturo Ferrazzetta
- C.I.D. : Centro de Informação e Difusão para o
Desenvolvimento
Rua de Angola nº 6, Apartado 78 1031 Bissau
CODEN Tel. 21 37 35/20 16 70
Pessoa Recurso : Fernando Perdigão
Presidente do Conselho Directivo
- C.I.O.J : Centro de Informação e Orientação Jurídica
Pessoa Recurso: Dra Vera Cabral Handem
- C.V.G.B : Cruz Vermelha da Cruz da Guiné-Bissau
Rua Dr. Severino Gomes de Pina
C.P. , Tel. 21 55 36
- DIVUTEC : Associação guineense de estudo e divulgação
Tecnologia aprovada, C.P.----- Tel: 21 17
Pessoa Recurso: Germano Vaz da Costa.
- F.A.C. : Fundação Amílcar Cabral
C.P. S/C SOLIBANI - Ap. 549 1001 Bissau
Tel. 20 16 70
Pessoa Recurso:
Luís Anibal Pereira
- F.B.S.P. : Fundação Bartolomeu Simões
C.P. AP. 68 1031 Bissau Coden
Tel. 20 11 54/21 16 90
Pessoa de Recurso: Eng. Victor
- GUTARROZ : Guiné-Bissau, Rua
Tel:-----
Pessoa Recurso: Eng. Albino

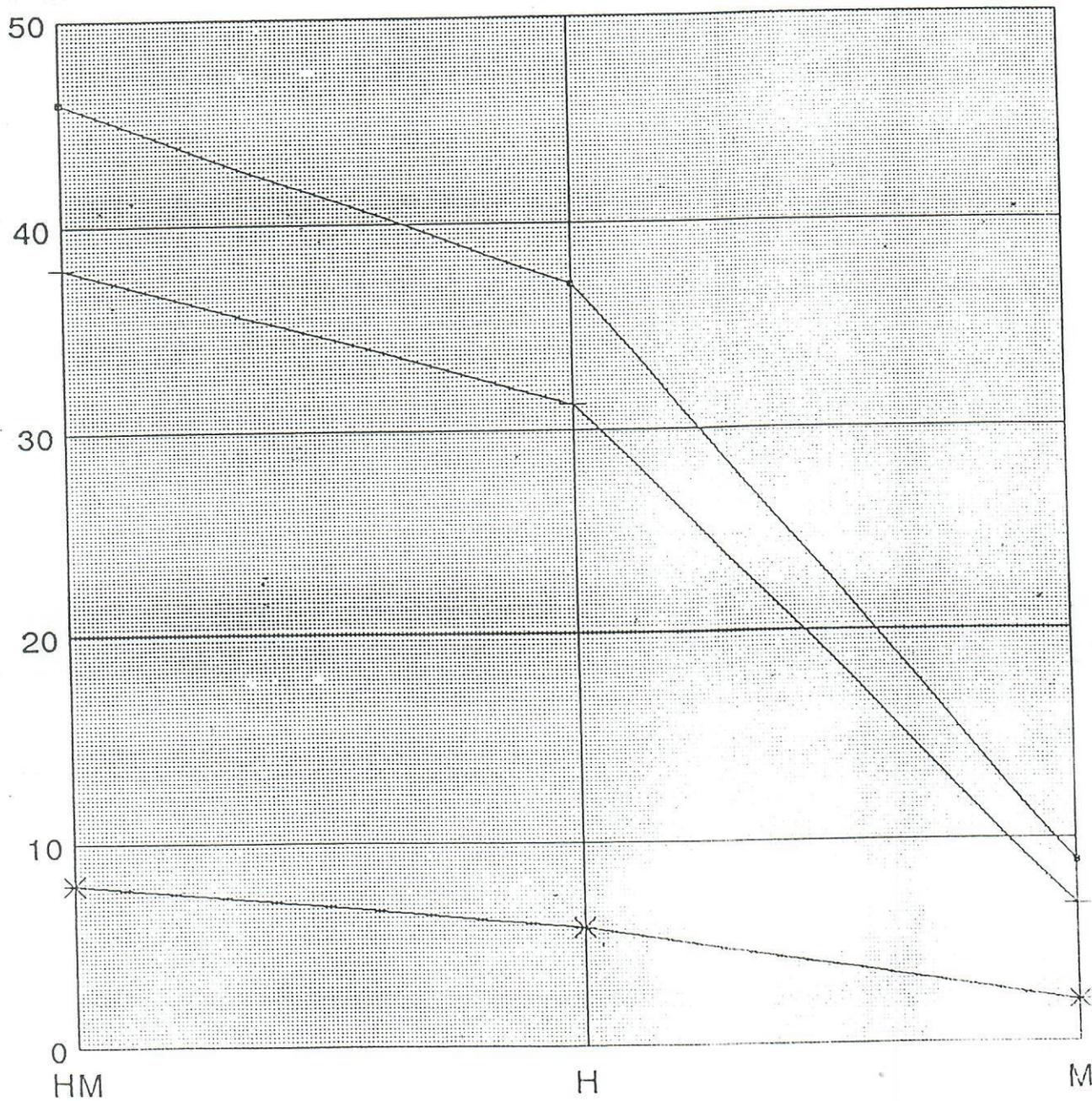
- I.C.A.P. : Igreja de Cristo Agrícola e Projecto
C.P. 12 Tel. 351206 (a/c SWISSAID-Bissau)
Pessoa Recurso: Mamadú Jaiteh - Coordenador
- I.O.G.T. : Associação dos Bons Templários
C.P. 10029 1601 Bissau CODEX
Pessoa Recurso:
Quintino Saná - Presidente
- IPADER : Instituto de Pesquisa Aplicada ao
Desenvolvimento Rural
C.P. Tel.
Pessoa Recurso: Jorge Verrisimo Baldé
- L.G.D.H. : Liga Guineense dos Direitos do Homem
Rua nº 13 - C.P. 599, Tel: 21 37 77 - Bissau
Pessoa Recurso: Fernando Gomes - Presidente
- NAFA-GONAL : Apoio às Comunidades rurais
Bairro Pluba-2 Bissau
C.P. 640, Tel.-----
Pessoa Recurso: Dra Isabel Dayves/Mamadú Dabo
Eng. Djarga Seidi.
- NANTINYAN : Ajuda à População dos Bijagós
S/C Nô Pintcha Ap. 54 1011 Bissau Codex.
Tel. 21 37 13
Pessoa Recurso: Fernando Saldanha - Secretário
Executivo.
- SOL - BOE : Solidariedade com Boé
A/C I.N.E.P., C.P. 112, Tel: 21 13 91
Pessoa Recurso:
Samba Tenem Camara
- SILIMBIKI
M'BIKI : Associação de promoção da educação para o
Desenvolvimento
C.P.----- Tel:-----
Pessoa Recurso: João José Silva Nantinyan
- TINIGUENA : Esta Terra é Nossa: Associação de
Desenvolvimento Participativo na base
Duravel dos Recursos Naturais
C.P. 667, Tel. 21 11 16
Pessoa Recurso: Maria Augusta Breda
Secretaria-Geral
- VOTO DI
MINDJER : Mulher e Desenvolvimento na base
Presidente: Inácia Gomes.

ANEXO. 2

GRAFICO DE RAMO DE ACTIVIDADES POR SEXO

RAMO DE ACTIVIDADE E SEXO

Thousands



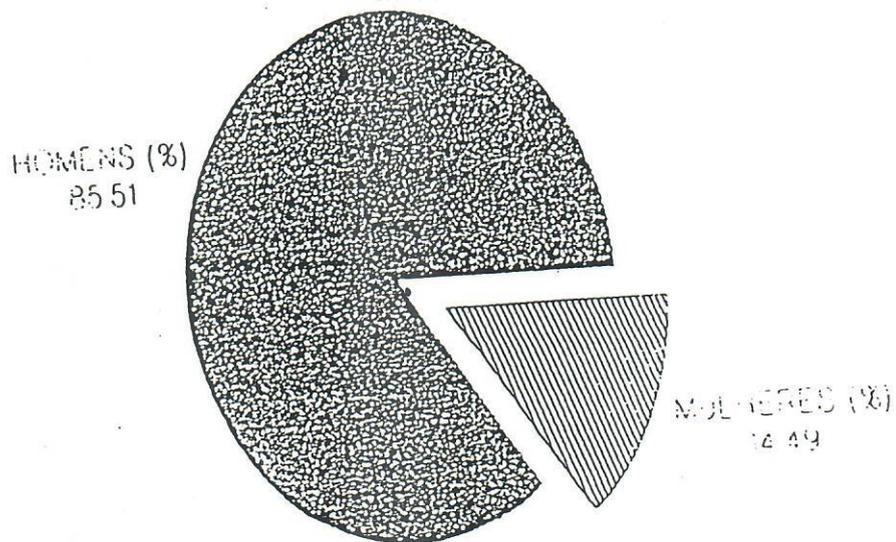
TÓTPAIS URBANO RURAL

ANEXO. 3

CRÉDITO CONCEDIDO REPARTIÇÃO POR SEXO

CREDITO A CONSTRUÇÃO

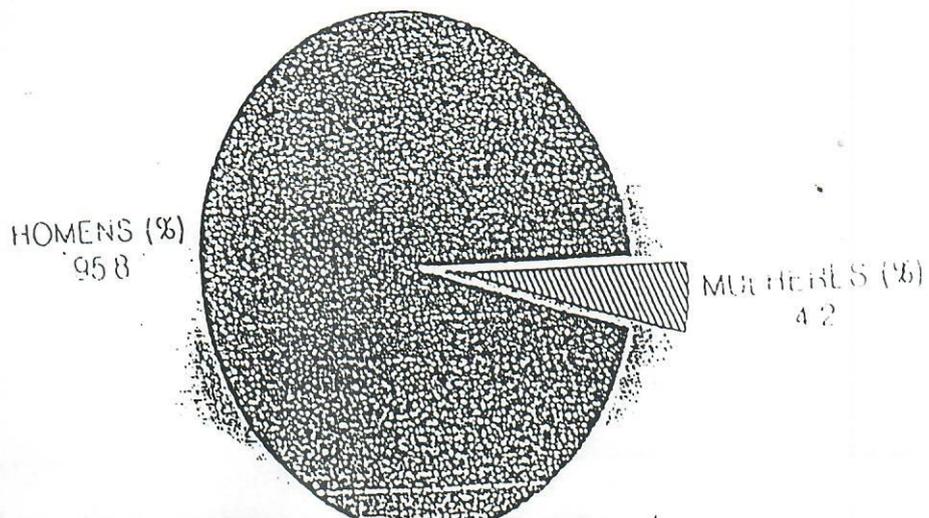
Repartição por sexo (setembro 1991)



Mendes Fernandes/Koudawo

CREDITO A AGRICULTURA

Repartição por sexo (setembro 1991)



ANEXO 4

QUADRO 3 - INGRESSOS AO PRIMEIRO NIVEL DO ENSINO .

ANO LECTIVO	INSCRITOS				TOTAL INSCRITOS	DIFERENÇA %
	FEMININO		MASCULINO			
	Numérico	%	Numérico	%		
1980/81	24 370	31	53 681	69	78 051	38
1989/90	29 025	34	55 457	66	84 482	32
1990/91	29 844	35	54 580	65	84 424	30
1991/92	29 395	35	53 419	65	82 814	30
1992/93	28 953	36	51 899	64	80 852	28

Fonte: Ministerio de Educação Nacional.

QUADRO 4 - INDICE DE APROVEITAMENTO ESCOLAR NO PRIMEIRO NIVEL DO ENSINO.

ANO LECTIVO	Indice de Aproveitamento %			
	EBE		EBC	
	F	M	F	M
1980/81	32	68	26	74
1989/90	35	65	33	67
1990/91	35	65	37	63
1992/93	36	64	37	63

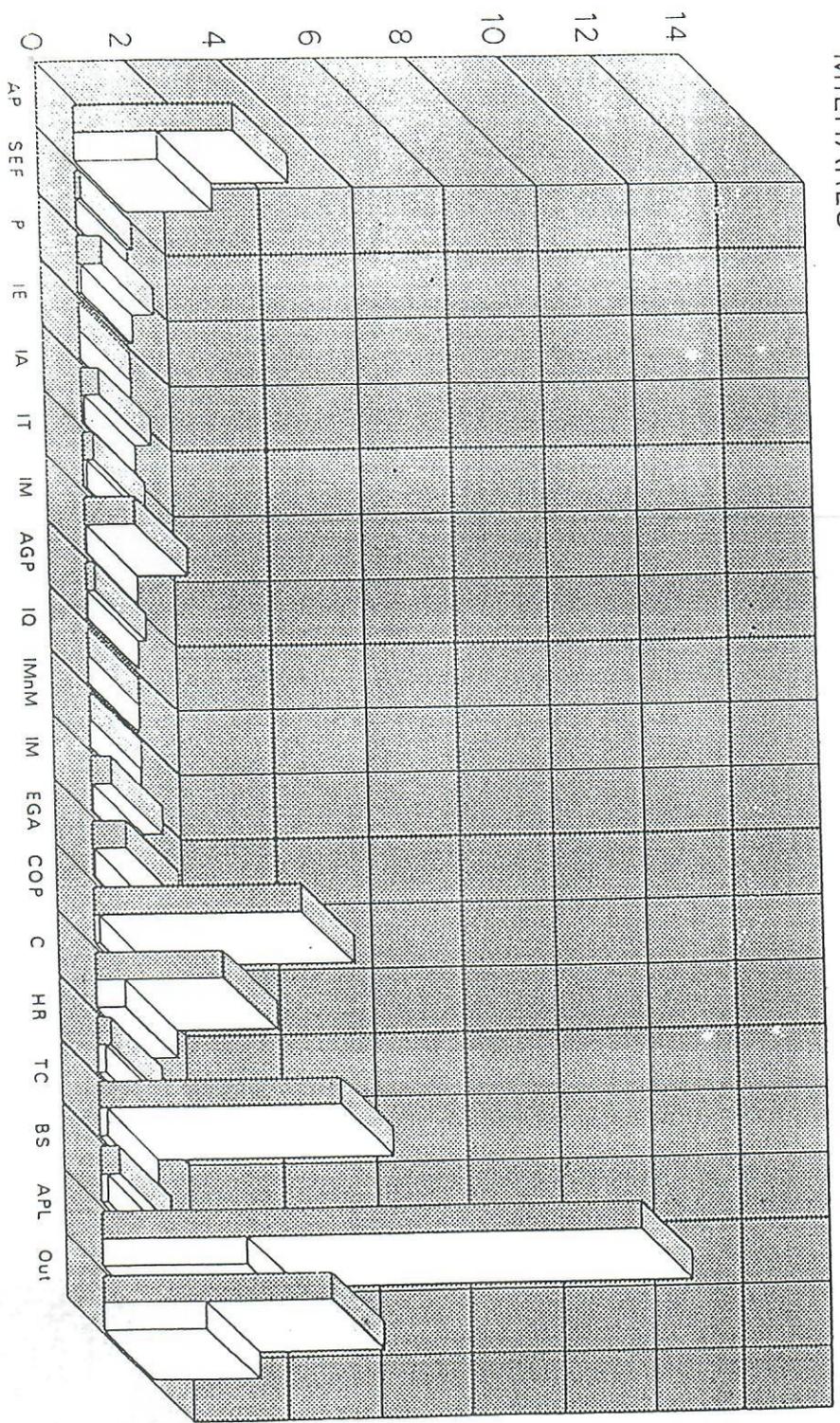
Fonte: Avaliação conjunta MEN/ASDI.

ANEXO. 5

RAMOS DE ACTIVIDADES POR SECTOR E POR SEXO

RAMOS DE ACTIVIDADE

MILHARES

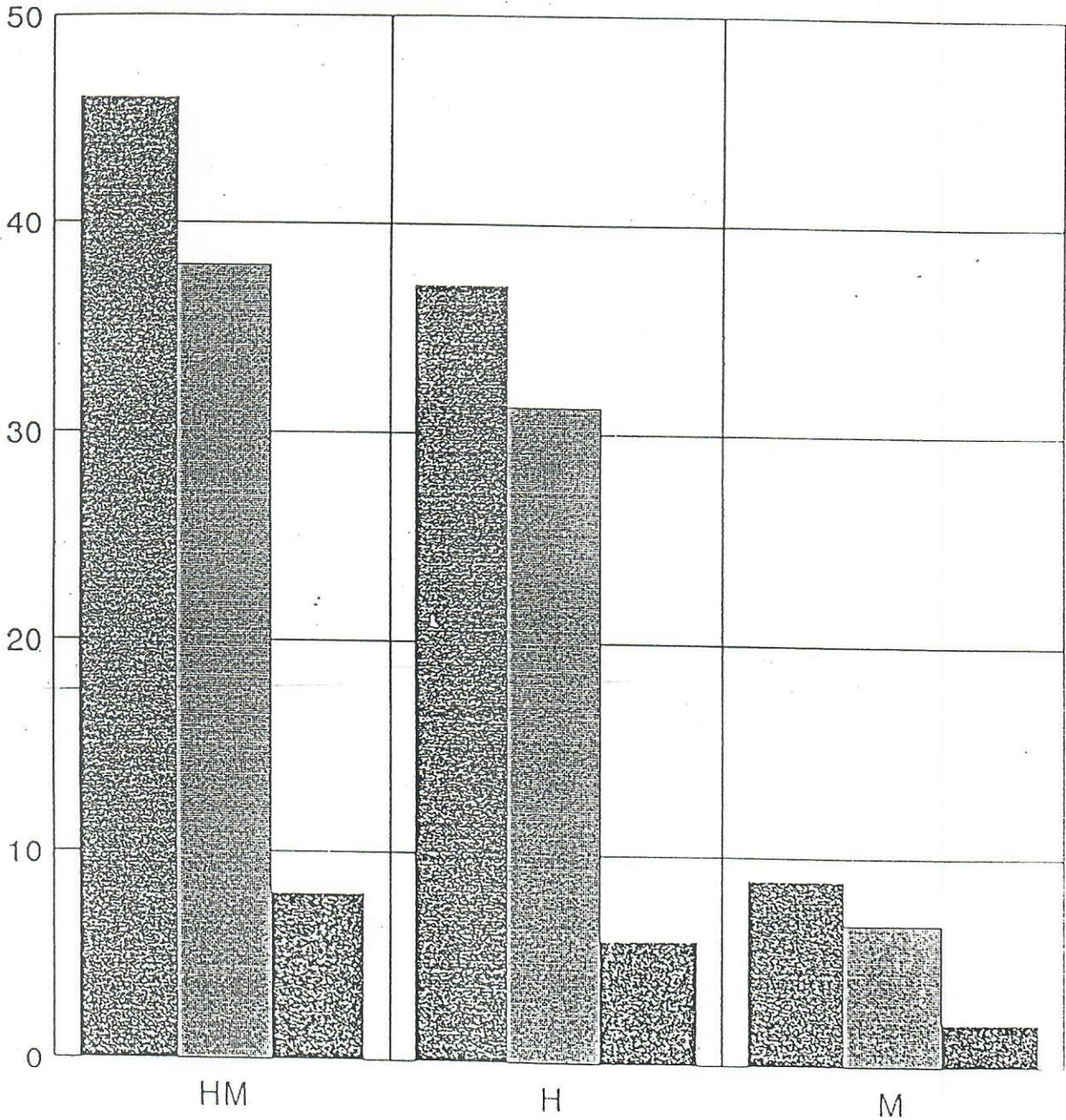


MASCULINO
 FEMININO

ANEXO. 6**RAMOS DE ACTIVIDADES POR SEXO NAS ZONAS URBANAS E RURAIS**

RAMO DE ACTIVIDADE E SEXO

Thousands



TOTAL PAIS URBANO RURAL